



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2020 N°36
23 juin 2020

- Décision du 22 juin 2020 relative à la modification des jours de chômages programmés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 (écluse de Vauxrot sur l'Aisne)

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision relative à la modification
des jours de chômages programmés pour la période du 1^{er} janvier au 31
décembre 2020**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu les délibérations des 14 mai et 17 décembre 2019 du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

Vu le rapport de justification du chômage du 18 juin 2020 présenté par la Direction Territoriale du Bassin de la Seine,

LE DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage ajouté :

Le chômage de l'écluse de Vauxrot sur l'Aisne canalisée est ajouté au tableau des chômages 2020 pour la période du 15 au 24 juillet pour une durée de 10 jours.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 22 juin 2020

**Par délégation du Directeur Général,
Le Directeur de l'Infrastructure, de l'Eau
et de l'Environnement**

Signé

Guy ROUAS